

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°10

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne – Soutien au dispositif DEMOS, actualisation de la demande

Le dispositif Démos vise pendant trois années à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique. Il s'inscrit pleinement dans le souhait de la communauté d'agglomération, d'offrir l'accès à la culture au plus grand nombre, par tous moyens. Ce dispositif constituera également un projet culturel fédérateur entre toutes les communes composant le nouveau territoire de la nouvelle agglomération depuis le 1er janvier 2017.

La communauté d'agglomération a souhaité répondre favorablement à la proposition de la Philharmonie de Paris, et met en place, avec le concours opérationnel de l'Orchestre Poitou Charentes, le projet sur son territoire, dès le mois de mai 2017. Concrètement, les communes de Châtelleraut, Naintré, Thuré associée à Scorbé Clairvaux, Dangé Saint Romain et les environs, La Roche Posay et les environs, accueillent les 7 groupes de 15 enfants chacun. Chaque groupe dispense un enseignement spécialisé soit dans la famille instrumentale des cordes, des bois, ou des cuivres.

Les enfants et les familles qui adhèrent au dispositif seront accompagnés pendant toute la durée de l'action, à la fois pour inscrire l'apprentissage de l'enfant dans la durée mais également pour soutenir les familles dans leur fonction parentale. Des acteurs sociaux de proximité joueront ce rôle d'accompagnateurs.

Afin de soutenir ce projet qui favorise l'égal accès à la culture pour tous ainsi que le soutien à la parentalité, la CAPC sollicite une subvention auprès de la CAF d'un montant de 15 000 € pour la mise en place du projet Démos.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°20 du 19 décembre 2016 sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la CAF pour le financement du projet DEMOS,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°10

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place une action fédératrice et éducative en direction des jeunes les plus éloignés de la culture et de leurs familles sur le territoire de la CAPC et d'actualiser la demande de soutien

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour le financement du projet DEMOS sur le territoire,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 312/74718/5120

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

